

COMMUNIQUE

Toulouse, dispersion des manifestations : la police doit respecter la loi

Toulouse, le 24 janvier 2023

La section toulousaine de la Ligue des droits de l'Homme et l'antenne toulousaine de la fondation Copernic ont été alertées par un certain nombre de citoyennes et de citoyens qui, à la fin des manifestations sur la voie publique, se sont vus, comme cela a été le cas ce 19 janvier 2023, intimé l'ordre par des représentants de la force publique de ranger drapeaux et pancartes et de retirer badges, autocollants et tous signes d'appartenance politique ou syndicale avant de franchir les barrages de police mis en place à l'entrée du pont Neuf et du pont Saint-Pierre

Nos organisations rappellent qu'une telle injonction est totalement illégale et ne peut se fonder sur aucune disposition réglementaire ou légale de quelque nature que ce soit.

Elles appellent les autorités préfectorales et judiciaires à interdire vigoureusement cette pratique par une communication claire auprès des représentants des forces de l'ordre.

Nous invitons tous les citoyens qui seraient victimes de ce genre d'injonction totalement contraire aux principes fondamentaux de la liberté d'expression et de manifestation à refuser fermement d'obtempérer et à nous signaler ce type d'incident, en relevant le cas échéant le numéro d'identification RIO des agents auteurs de ces pratiques.

ldh.toulouse@gmail.com
copernic.tlse@gmail.com

